EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1er juillet 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	21	

Date de la convocation : 22 juin 2021 Date d'affichage : 22 juin 2021

Vote: Pour: 21 Contre: 0 Abstention: 0 L'an deux mille vingt et un le premier du mois de Juillet

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents: Françoise ALRIQ, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Dimitri OCTAVIE, Christian PICHOT-DUCLOS, Pierrick ROCHE, Félix ROCHE, Magali CRAUSER, Danielle ROLLAND, Alain BARRES, Robert PISSAVY, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Vanessa BESSON, Béatrice CHEVALLET

Présents par procuration: Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Magali CRAUSER, Eric TUPHE donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Flore COUTURE donne pouvoir à Pierrick ROCHE

Absent: Aurélien TISSIER, Béatrice THOMAS.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

<u>OBJET : Plan de relance – Continuité pédagogique - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires</u>

Monsieur le Maire indique que, conformément à la dernière commission vie scolaire, la Mairie a sollicité des subventions au titre du plan de relance de l'Education Nationale et a obtenu une notification d'attribution.

Dès lors il est maintenant nécessaire de conventionner avec l'Education Nationale et avec l'approbation du Conseil municipal pour obtenir définitivement les subventions.

Voici les différents éléments de la subvention. L'acquisition du matériel est prévue au premier semestre 2022.

RF Sous préfecture de Saint Flour

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/07/2021 015-200071702-20210701-DE_2021_093-DE

DEPENSES	MONTANT TTC	SUBVENTION	MONTANT
ECOLE JEAN JACQUES TR	ILLAT		N. D. C.
1 classe mobile (10 tablettes), 1 TBI, 5 caméras de table, 11 logiciels Office Education	13 608.00 €	Subvention appel à projet plan de relance continuité pédagogique	16 831.48 €
ECOLE NOTRE DAME DES O	LIVIERS		
2 vidéoprojecteurs, 5 ordinateurs, 4 haut-parieurs, 1 caméra de table, renouvellement de l'installation informatique et WIFI, 5 logiciels Office Office Education	10 862.40 €	Autofinancement	7 638.92 €
TOTAL	24 470.40 €	TOTAL	24 470.40 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Approuve le projet ;

Sollicite les financements prévus pour ce projet ;

Dit que l'opération n'a pas commencé à ce jour ; Autorise Monsieur le Maire à signer la convention nécessaire à l'obtention des financements prévus et au bon déroulé du projet.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-lll du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Sous préfecture de Saint Flour

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/07/2021 015-200071702-20210701-DE_2021_093-DE